RÈGLEMENT DU JEU
LA MOUFLE D'OR 2026

Du 1er au 31 décembre 2026 • 100 coupons de 10 € à gagner

Article 1 Organisateur

La société AU PARRAIN GÉNÉREUX, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 015 751 142, dont le siège social est situé 21 rue du Bourg, 21000 Dijon, exploitant la marque Fabrice Gillotte, ci-après « l'Organisateur », organise le jeu promotionnel « La Moufle d'Or ».

Article 2 Dates et points de vente participants

Le jeu concerne les achats des produits participants effectués du 1er décembre 2026 au 31 décembre 2026 inclus, pendant les horaires d'ouverture des boutiques et, en ligne, de 00 h 00 le 1er décembre à 23 h 59 le 31 décembre, heure de Paris.
Les points de vente participants sont les boutiques Fabrice Gillotte de Dijon, Beaune, Besançon et Norges-la-Ville ainsi que le site fabricegillotte.com. Les autres revendeurs et la boutique Beurre Noisette ne participent pas à l'opération.
Pour une commande en ligne, la date de validation et de paiement détermine son éligibilité, même si sa livraison intervient après le 31 décembre 2026.

Article 3 Participation et découverte des coupons

Le jeu est ouvert aux personnes physiques effectuant un achat à titre personnel. Les mineurs participent sous la responsabilité de leur représentant légal. Les personnes intervenant directement dans la préparation ou la répartition des coupons ne peuvent participer.
Cent coupons gagnants « La Moufle d'Or » sont répartis de manière aléatoire, sans signe extérieur permettant de les identifier, dans les coffrets suivants :

- Le Coffret Bleu, 34, 48, 72 et 91 chocolats
- Les Pralinés d'Exception, 16, 32 et 48 chocolats
- Les Langues de Chat
- Le Coffret 15 truffes
- L'Ourson

La participation résulte de l'achat d'un produit participant pendant la période du jeu. Aucun supplément de prix ni frais de participation n'est demandé. Le seuil de 30 € concerne l'utilisation du coupon gagné et ne constitue pas un minimum d'achat pour participer.
Le coupon découvert constitue directement le lot. Aucun tirage au sort ni inscription au Club FG n'est nécessaire. Plusieurs achats sont possibles ; chaque coupon valide ouvre droit à un seul gain. Les chances de gain dépendent du nombre de produits participants mis en vente. Un achat ne garantit pas de gagner.

Article 4 Dotation

La dotation comprend 100 coupons de réduction de 10 € TTC chacun, soit une valeur nominale totale de 1 000 €. Chaque coupon porte un identifiant unique. Il donne droit à une réduction de 10 € sous les conditions de l'article 5 et ne constitue pas une somme d'argent payable au gagnant.
Seuls les coupons effectivement découverts et utilisés dans les délais donnent lieu à une réduction. Les coupons non découverts ou non utilisés ne font pas l'objet d'une redistribution.

Article 5 Conditions d'utilisation des coupons

Chaque coupon est utilisable dès sa découverte et jusqu'au 10 février 2027 inclus, à la fermeture des boutiques ou à 23 h 59 sur le site, heure de Paris. Il ne peut être appliqué rétroactivement à l'achat dans lequel il a été découvert.
Il est valable exclusivement dans les boutiques Fabrice Gillotte de Dijon, Beaune, Besançon et Norges-la-Ville ainsi que sur fabricegillotte.com, quel que soit le point de vente participant où le produit contenant le coupon a été acheté.
La réduction s'applique à un achat d'au moins 30 € TTC de produits, en une seule transaction, avant déduction du coupon et hors frais de livraison. Pour un achat de 30 € TTC, le montant à régler est ainsi de 20 €, auquel s'ajoutent les éventuels frais de livraison.
Un seul coupon peut être utilisé par ticket de caisse ou par commande. Il est utilisable une seule fois, sur un seul canal : une utilisation en boutique empêche toute utilisation ultérieure en ligne, et inversement.
L'offre n'est pas cumulable avec les avantages du Club FG sur la même transaction. Le client membre du Club FG peut choisir d'utiliser son coupon, sans bénéficier simultanément d'une remise ou d'un avantage de fidélité du Club FG. Le coupon de 10 € est exclu de l'acquisition de points du Club FG sur cet achat.
En boutique, le coupon original doit être présenté avant le règlement et est conservé par la boutique après validation. En ligne, son code unique doit être saisi dans le champ prévu à cet effet avant la validation du paiement dans le module « code privilège » lors de la finalisation du paiement. Le bénéficiaire vérifie l'application de la réduction dans le récapitulatif.
Le coupon ne peut être fractionné, échangé contre des espèces ni remboursé pour sa valeur nominale. Il ne donne lieu à aucun rendu de monnaie. Après sa date d'expiration, il n'est plus utilisable.

Article 6 Authenticité et usage unique

L'Organisateur vérifie l'authenticité et le statut de chaque coupon. Un coupon falsifié, reproduit frauduleusement ou déjà utilisé est refusé. Une même réduction ne peut être obtenue plusieurs fois avec un même identifiant.
Le bénéficiaire conserve son coupon et protège son code jusqu'à son utilisation. En cas de perte, de vol, de code illisible ou de difficulté technique, il contacte l'Organisateur pour permettre une vérification. Aucune seconde réduction ne peut être accordée si le coupon a déjà été valablement utilisé.
Un soupçon de fraude peut conduire à une vérification ; le refus définitif d'un gain doit être justifié. Les vérifications portent uniquement sur les éléments nécessaires à l'authenticité du coupon et au respect du règlement.

Article 7 Retours et annulations

L'utilisation d'un coupon ne prive pas le client de ses droits légaux, notamment en matière de garanties ou de rétractation lorsqu'elle est applicable. Le remboursement d'un achat tient compte de la réduction effectivement appliquée et du montant payé pour les produits concernés.
En cas d'annulation complète d'un achat ayant consommé un coupon, celui-ci est réactivé ou remplacé par un coupon équivalent pour sa durée de validité restante. Si l'annulation est imputable à l'Organisateur et intervient après expiration, un délai raisonnable d'utilisation est accordé.

Article 8 Données personnelles

Aucune inscription nominative spécifique n'est requise pour découvrir un coupon. Si des données personnelles sont nécessaires à une vérification, à une demande d'assistance ou à une commande en ligne, AU PARRAIN GÉNÉREUX les traite uniquement pour gérer le jeu, exécuter la commande et prévenir les usages frauduleux.

La gestion du gain repose sur l'exécution du présent règlement et la prévention de la fraude sur l'intérêt légitime de l'Organisateur. Les données sont accessibles aux seuls personnels habilités et prestataires nécessaires. Les données propres au jeu sont supprimées au plus tard le 10 mai 2027, sauf conservation justifiée en cas de litige ; les pièces comptables et données de commande suivent leurs durées légales et la politique de confidentialité du site.

Selon les conditions prévues par le RGPD, les personnes concernées disposent de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition. Elles peuvent les exercer par courrier à AU PARRAIN GÉNÉREUX, Jeu La Moufle d'Or, 21 rue du Bourg, 21000 Dijon, ou par contact@fabricegillotte.com. Elles peuvent également saisir la CNIL.

La participation n'entraîne aucune inscription automatique à des communications commerciales. Toute utilisation publique du nom ou de l'image d'un gagnant nécessite une autorisation distincte.

Article 9 Consultation du règlement et modifications

Le règlement est consultable gratuitement sur www.fabricegillotte.com. Les principales conditions du jeu et les produits participants sont communiqués avant l'achat.

Si une circonstance objective, notamment un cas de force majeure ou une fraude affectant le jeu, impose une adaptation, l'Organisateur en informe les participants par les mêmes moyens. Une modification ne peut retirer rétroactivement un gain valablement obtenu ni réduire la validité d'un coupon déjà attribué. La responsabilité de l'Organisateur reste appréciée selon les règles légales applicables.

Article 10 Réclamations et droit applicable

Toute question ou réclamation peut être adressée à contact@fabricegillotte.com en précisant les éléments utiles et, si nécessaire, l'identifiant du coupon.